

Décision n°2020-134 du 29/10/2020 portant nomination à l'ANSM (FOURNIER Kévin)

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

VU la loi n° 2011-225 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

VU le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

VU l'arrêté du 29 juin 2020 portant nomination par intérim du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé - Monsieur MARTIN (Dominique) ;

VU la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

VU la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 12 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Le sixième tiret est remplacé par les dispositions suivantes :

« - Monsieur FOURNIER (Kévin) est nommé chef du pôle évaluation centralisée. »

Article 2 : La présente décision, qui entre en vigueur le 7 décembre 2020, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 29 octobre 2020

Dominique MARTIN

Directeur général